



Wallonie

Primes énergie 2011



Renvoyez l'original de ce formulaire (pas de copie) complété, signé et accompagné des annexes dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture finale à l'adresse indiquée ci-contre



Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du Logement, du
Patrimoine et de l'Énergie
Département de l'Énergie et du Bâtiment durable

Avenue Prince de Liège 7
5100 Jambes

Pour toute demande de documentation, de formulaires et toute information relative aux primes (choix techniques, procédure administrative, conseil, aide au remplissage du formulaire, ...) :

Département de l'Énergie et Guichet de l'Énergie

Téléphone : 078 15 00 06 - Fax : 081 33 55 11

<http://energie.wallonie.be>

Formulaire 1 - Isolation du toit Demande de prime

Objet

La prime « isolation du toit » est une aide financière octroyée par la Région wallonne pour réaliser des travaux d'isolation thermique de votre toiture.

Un budget a été réservé pour ces primes. À l'approche de l'épuisement de ce budget, un avis sera publié au Moniteur belge, dans les médias et sur le site portail de l'énergie en Région wallonne (<http://energie.wallonie.be>).

Public

Toute personne physique ou morale, à l'exception des personnes morales éligibles au programme UREBA¹, qui réalise des travaux d'isolation dans un bâtiment situé en Région wallonne. La personne qui introduit la demande de prime doit être la personne à qui est adressée la facture.

Avantages

Montant des primes

Type de prime	Isolation du toit par le demandeur	Isolation du toit par l'entrepreneur
Prime de base	5 € / m ²	10 € / m ²
Prime majorée « revenus modestes »	6 € / m ²	12 € / m ²
Prime majorée « revenus précaires »	7 € / m ²	14 € / m ²

Dans tous les cas, un supplément de 3 euros/ m² est accordé en cas d'utilisation d'un matériau d'isolation naturel.

Le maximum subsidiable est :

- 100 m² pour une maison unifamiliale
- 200 m² pour tout autre type de bâtiment.

Conditions

A. Pour obtenir la prime de base :

1. La date de l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initiale de la construction du bâtiment doit être antérieure au 1^{er} décembre 1996.
2. Votre demande de prime doit porter sur des travaux d'isolation faisant l'objet d'une facture finale datée au plus tôt du 1^{er} janvier 2011 et au plus tard du 31 décembre 2011.
3. Votre demande de prime doit être introduite dans les quatre mois prenant cours à la date de la facture finale.
4. S'il est fait appel à un entrepreneur pour réaliser les travaux, celui-ci doit être enregistré auprès du Service public fédéral Finances².
5. Les travaux doivent concerner l'isolation thermique du toit. Pour les greniers non aménageables, il est admis que l'isolation du sol du grenier (ou l'isolation du plafond de l'étage supérieur) entre en ligne de compte pour la prime.
6. Le coefficient de résistance thermique R de l'isolant ajouté doit être supérieur ou égal à 3,5 m²K/W.

B. Pour obtenir le supplément pour utilisation d'un matériau d'isolation naturel :

Les conditions 1 à 6 ci-dessus doivent être respectées, ainsi que la condition suivante :

7. Les travaux doivent être réalisés au moyen d'un matériau constitué au minimum de 85 % de fibres végétales, animales ou de cellulose.

C. Pour obtenir une prime majorée sur base de vos revenus :

Les conditions 1 à 6 ci-dessus doivent être respectées, ainsi que les conditions suivantes :

8. Vous êtes une personne physique et vous avez réalisé des travaux dans un logement.

¹Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments (Arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003 relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments).

9. Vous et/ou votre conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement êtes plein propriétaire (à 100%) ou locataire de la totalité du logement.
10. Vous (et votre éventuel conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement) disposez de revenus modestes ou précaires (cf. tableau ci-dessous).

Catégories de revenus

Revenus	Isolé	Couple
Modestes	Revenu de référence compris entre 12 000,01 € et 24 100,00 €	Revenu de référence compris entre 16 400,01 € et 30 100,00 €
Précaires	Revenu de référence inférieur ou égal à 12 000,00 €	Revenu de référence inférieur ou égal à 16 400,00 €

Comment calculer votre revenu de référence ?

1. Prenez en compte vos revenus imposables globalement (ainsi que ceux de votre éventuel conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle vous vivez maritalement). Les revenus à prendre en compte sont ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale. Exemple : si l'année de la facture finale de la demande est 2011 => avertissement-extrait de rôle : année des revenus 2009 - exercice d'imposition 2010.
2. Déduisez 2 200 euros par enfant à charge. Est considéré comme enfant à charge : l'enfant pour lequel, à la date de la demande, des allocations familiales ou d'orphelin sont attribuées au demandeur, à son conjoint cohabitant ou à la personne avec laquelle il vit maritalement (ou l'enfant qui, sur présentation de preuves, est considéré à charge par l'administration).

Réglementation

Base légale³ : Arrêté ministériel du 22 mars 2010 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie

³ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les trois suivants.

Vous êtes :

un citoyen

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Date de naissance		
	/	
	/	

un indépendant

Numéro d'entreprise		.		.		<input type="checkbox"/> non assujetti à la TVA
Enseigne commerciale éventuelle						
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom				
<input type="checkbox"/> Mme						

une personne morale

Numéro d'entreprise		.		.		<input type="checkbox"/> non assujetti à la TVA
Dénomination						
Enseigne commerciale						
						<i>si différente de la dénomination</i>
Forme juridique						
Légalement représentée par :						
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom				
<input type="checkbox"/> Mme						
Fonction						

Êtes-vous un syndic d'immeuble ? Oui
 Non

1.2. Adresse du citoyen ou siège social

Rue		Numéro		Boîte	
Code postal		Localité		Pays	

1.3. Contact

Téléphone

Courriel

Votre contact est la personne déjà identifiée plus haut.

Vous souhaitez renseigner une personne de contact distincte :

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fonction		
<input type="text"/>		

1.4. Compte bancaire

Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge.

Vous demandez le paiement de la prime

sur votre compte bancaire

Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire). Dans ce cas, le traitement du dossier sera plus rapide.

Si le demandeur est une personne morale, le compte bancaire devra être ouvert au nom de celle-ci.

Intitulé complet du compte (voir le(s) nom(s) inscrit(s) au-dessus de vos extraits de compte)

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Code postal	Localité	Pays
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Institution bancaire en Belgique

Numéro de compte bancaire

Institution bancaire à l'étranger

IBAN

International Bank Account Number

BIC

Bank Identifier Code

sur un compte bancaire ne vous appartenant pas

Uniquement pour les personnes physiques

→ *Veillez alors remplir l'annexe « Modalités de paiement » prévue à la fin du formulaire*

par chèque circulaire établi à votre nom et votre adresse

Uniquement si vous n'avez pas de compte bancaire

Uniquement pour les personnes physiques

2. Travaux

2.1. Localisation des travaux

- L'adresse du demandeur.
 Une autre adresse :

Rue		Numéro	Boîte
Code postal		Localité	

2.2. Réalisation des travaux

Avez-vous réalisé vous-même l'isolation ?

- oui → Dans ce cas, remplissez vous-même les données techniques ci-après.
 non → Dans ce cas, demandez à l'entrepreneur de compléter le document « Annexe technique 1 - Primes énergie 2011 - Isolation du toit » (disponible en ligne sur le site <http://energie.wallonie.be>) et ne remplissez pas les données techniques ci-après (cf. cadre 2.3).

2.3. Données techniques

2.3.1. Superficie de l'isolation

Nombre de m² de toiture isolée

		,		
--	--	---	--	--

 m²

2.3.2. Description de l'isolation

Le coefficient de résistance thermique R de l'isolant doit être supérieur ou égal à 3,5 m²K/W.

Type d'isolant	Marque	Valeur ? W/mK	Épaisseur d m	Coefficient R m ² K/W
		,	,	,
		,	,	,
		,	,	,

Vous trouverez ces données sur l'étiquette de l'isolant.

2.3.3. Matériau d'isolation naturel

- oui
 non

2.4. Nature du bâtiment concerné

2.4.1. Ancienneté du bâtiment concerné

Date d'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial de construction du bâtiment

- antérieure au 1er décembre 1996
 postérieure au 30 novembre 1996

2.4.2. Type du bâtiment concerné

Logement

- Maison unifamiliale
 Appartement
 Autre logement (maison de repos, etc)

Précisez

Autre type de bâtiment (bureau, commerce, etc)

Précisez

3. Montant de la prime

Informations nécessaires au calcul des majorations

Vous demandez l'octroi de

la prime de base

la prime majorée

pour l'utilisation d'un matériau d'isolation naturel

pour les revenus

Dans ce dernier cas uniquement, veuillez répondre aux questions ci-dessous :

Êtes-vous en couple ?

Oui

Identifiez votre conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement :

M.

Nom

Prénom

Mme

Date de naissance

□ / □ / □ □ □ □

Non

Quel est le montant de vos revenus imposables globalement (ainsi que, le cas échéant, le montant des revenus imposables globalement de votre conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle vous vivez maritalement) ?
Rappel : les revenus à prendre en compte sont ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale.

Revenus du demandeur

Revenus du conjoint/cohabitant

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Combien d'enfants avez-vous à charge ?

Enfants à charge du demandeur

Enfants à charge du conjoint/cohabitant

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Rappel : est considéré comme enfant à charge l'enfant pour lequel, à la date de la demande, des allocations familiales ou d'orphelin sont attribuées au demandeur, à son conjoint cohabitant ou à la personne avec laquelle il vit maritalement (ou l'enfant qui, sur présentation de preuves, est considéré à charge par l'administration).

4. Liste des documents à joindre

Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au formulaire principal, les documents suivants :

Pour tous les demandeurs :

- L'original ou une copie des factures.

Uniquement si les travaux ont été effectués par un entrepreneur :

- Le document Annexe technique 1 - Primes énergie 2011 - Isolation du toit à faire remplir par l'entrepreneur. Disponible en ligne sur le site <http://energie.wallonie.be> ou au [format papier](#).

Uniquement pour les demandeurs qui ont réalisé les travaux eux-mêmes :

- Un document permettant d'identifier les caractéristiques techniques (ex : étiquette d'emballage, ...).


Uniquement pour les syndics d'immeuble :

- Un document attestant que l'association des copropriétaires vous désigne comme syndic.

Uniquement pour les demandeurs qui sollicitent le montant majoré en fonction des revenus :

- Un extrait du registre de la population établissant la composition de votre ménage, délivré entre la date de la facture finale et la date de la demande.
- Une copie de votre avertissement- extrait de rôle (AER) concernant l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale (ainsi que, le cas échéant, copie de l'AER de votre éventuel conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle vous vivez maritalement, concernant l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale). A défaut, tout document probant permettant d'identifier les revenus imposables globalement de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale.
- L'attestation en annexe relative aux allocations familiales perçues par vous (et/ou par votre conjoint cohabitant ou par la personne avec laquelle vous vivez maritalement), dûment complétée par la Caisse d'allocation familiales, par la Caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, ou par tout autre organisme compétent.
- Si vous et/ou votre conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement êtes locataire(s) : une copie du contrat de bail.

Nombre TOTAL de documents joints

 En cas d'impossibilité de fournir un des documents demandés ci-dessus dans les quatre mois de la date de la facture finale, envoyez votre dossier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre dossier.

5. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

certifie que :

- toutes les données renseignées sur ce formulaire sont exactes et déclare être parfaitement informé(e) que l'Administration peut, dans un délai de trois ans à compter de la liquidation du montant de la prime, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement de celui-ci ;
- les travaux concernés ne font pas l'objet d'une autre demande de prime auprès du Service public de Wallonie ou de tout autre acteur public de la Région wallonne ;
- (pour les personnes morales) le total des aides de minimis reçues au cours des trois derniers exercices fiscaux, en ce compris la présente prime, ne dépasse pas 200 000 €.
- Uniquement pour les demandeurs sollicitant la prime majorée sur base de vos revenus :
 - Autorise l'Administration à se procurer tous les renseignements nécessaires auprès du SPF Finances ;
 - Moi-même et/ou mon conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle je vis maritalement suis/sommes :
 - Pleinement propriétaire(s) du logement concerné par les travaux (propriétaire à 100%)
 - Locataire(s) du logement concerné par les travaux

Signature

Date

		/			/					
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--	--

--

6. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi⁴, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie.
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



*Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://mediateur.wallonie.be>

⁴Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Attestation de la caisse d'allocations familiales

! Vous devez compléter ce document si vous avez des enfants à charge et êtes dans les conditions de demander une prime majorée. Ceci peut permettre de diminuer votre revenu de référence et éventuellement augmenter le montant de la prime. Ce document est à compléter par la caisse d'allocations familiales, la caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, la province, le ministère ou l'organisme compétent, **qui doit le restituer au demandeur**. Si cette attestation est délivrée sur un document séparé, agrafez-le sur la présente page.

1. Coordonnées du demandeur

M. Nom Prénom
 Mme
 conjoint/cohabitant :
 M. Nom Prénom
 Mme
 Domicile du demandeur :
 Rue Numéro Boîte
 Code postal Localité Pays

2. Déclaration de la caisse d'allocations familiales

! À compléter par la caisse d'allocations familiales

Je soussigné :
 Nom Prénom
 Fonction

atteste que des allocations familiales sont payées
 au demandeur de la prime
 au conjoint/cohabitant du demandeur de prime
 à une tierce personne

Précisez l'identité :

M. Nom Prénom
 Mme

pour les enfants énumérés ci-après :

Nom	Prénom	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>

Signature

Date / /

Cachet

Modalités de paiement

À compléter par le **demandeur** uniquement si la prime doit être payée sur un compte dont il n'est pas le titulaire ou le co-titulaire.

Si le nom du titulaire du compte est identique au nom du demandeur, le traitement du dossier sera plus rapide que dans le cas contraire.

Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge.

Je soussigné

Nom

Prénom

demande le paiement de la prime sur le compte bancaire suivant :

Intitulé complet du compte (voir le(s) nom(s) inscrit(s) au-dessus de vos extraits de compte)

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Pays

Institution bancaire en Belgique

Numéro de compte bancaire

Institution bancaire à l'étranger

IBAN

International Bank Account Number

BIC

Bank Identifier Code

titulaire du compte :

Personne physique

M.

Nom

Prénom

Mme

Personne morale

Attention ! Une personne morale ne peut être que cessionnaire de créances, pas mandataire.

Numéro d'entreprise

Dénomination

donne mandat au titulaire du compte de percevoir le montant de la prime en mon nom et pour mon compte

Ce titulaire de compte (personne physique uniquement), appelé mandataire, perçoit la prime pour vous.

cède le montant de la prime au titulaire du compte et l'autorise à le percevoir pour lui-même

Ce titulaire de compte (personne physique ou personne morale), appelé cessionnaire de créances, perçoit la prime pour lui-même.

Un seul choix possible

Date

Signature du demandeur

Date

Signature du mandataire / cessionnaire

La signature du demandeur **pour cette annexe** doit être légalisée par l'Administration communale.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Vous avez pu trouver le formulaire qui vous concernait

- Très facilement
- Facilement
- Difficilement
- Très difficilement

Exemple / commentaire

La compréhension du formulaire (style, vocabulaire, syntaxe) était

- Très facile
- Facile
- Difficile
- Très difficile

Exemple / commentaire

Vous avez trouvé la présentation du formulaire (mise en page, caractères utilisés, graphisme, ...)

- Très agréable
- Agréable
- Peu agréable
- Pas agréable du tout

Exemple / commentaire

Vous avez trouvé la structuration du formulaire (type de questions, ordre des questions, ...)

- Très logique
- Logique
- Peu logique
- Pas logique du tout

Exemple / commentaire

Vous avez pu obtenir les informations demandées par le formulaire

- Très facilement
- Facilement
- Difficilement
- Très difficilement

Exemple / commentaire

L'utilisation du formulaire électronique (présentation, navigation, fonctionnalités, ...) et de son environnement Internet (création de l'espace personnel, sauvegarde, soumission, suivi, ...) était

- Très facile
- Facile
- Difficile
- Très difficile

Exemple / commentaire

Vos autres remarques

MERCI pour votre participation !